

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Varaian . 1

Version: 1

Réf :PMCI/DQ/PL/001

Date de mise en application : 23/03/2020

Page 1/3

|--|

Nom du porteur du certificat		Plantations Modernes de Côte d'Ivoire (PMCI)									
Adresse du porteur du certificat			Adiaké								
Nom du planteur			Bloc A CAIMPEX V2								
Code/numéro du planteur			PMCI V2BL/A								
Adresse du planteur			Caimpex V2								
Situation matrimoniale			célibataire								
N° Parcelle	Localisation	Année de	création	Superficie	Nombre de pieds	Production annuelle					
Parcelles de COCO											
PMCI V2BL/A-P2	Caimpex V2	1967		23.0596 ha							
PMCI V2BL/A-P5	Caimpex V2	1967		20.1439 ha							
PMCI V2BL/A-P3	Caimpex V2	1967		30.0942 ha							
PMCI V2BL/A-P1	Caimpex V2	1967		16.5872 ha							
PMCI V2BL/A-P4	Caimpex V2			24.5269 ha							
PMCI V2BL/A-P6	Caimpex V2	1972		29.9207 ha							
PMCI V2BL/A-P7	Caimpex V2	1972		36.6801 ha							
PMCI V2BL/A-P9	Caimpex V2	1967		22.7887 ha							
PMCI V2BL/A P2	Caimpex V2	1967		29.0287 ha							
PMCI V2BL/A-P18	Caimpex V2	1972		16.0844 ha							
PMCI V2BL/A-P17	Caimpex V2	1972		20.1389 ha							
PMCI V2BL/A P13	Caimpex V2	1972		24.4273 ha							
PMCI V2BL/A P10	Caimpex V2	1972		0.0000 ha							
PMCI V2BL/A P7	Caimpex V2	1972		23.2541 ha							
PMCI V2BL/A-P14	Caimpex V2	1972		37.5512 ha							

		ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP			Réf :PMCI/DQ/PL/001 Version : 1 Date de mise en application : 23/03/2020	
	· · · · · · ·	36.4380 ha		- L		
1972		31.5835 ha				
1972		31.5465 ha				
1972		34.8448 ha				
Type de main d'oeuvre et nombre						
	1972 1972	1972 1972 e Permanent :	1972 31.5835 ha 1972 31.5465 ha 1972 34.8448 ha	1972 31.5835 ha 1972 31.5465 ha 1972 34.8448 ha e Permanent : 0	1972 31.5835 ha 1972 31.5465 ha 1972 34.8448 ha e Permanent : 0	

En tant que planteur, je déclare que je comprends les exigences des règlements ci-dessous :

- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie I Exigences Générales
- GLOBAL GAP Modalités Générales / Partie II Règles du Système de Gestion de la Qualité (Règles QMS) version 5.2
- GLOBAL GAP Système Raisonné de culture et d'élévage / Module applicable à l'ensemble des exploitations version 5.2
- GLOBALG.A.P. Évaluation des risques sur la pratique sociale (GRASP) version 1.3
- Critères de mesure de l'audit éthique du commerce des membres de Sedex (SMETA)



ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR DE COCO A LA CERTIFICATION GLOBAL GAP

Réf:PMCI/DQ/PL/001 Version · 1 Date de mise en application : 23/03/2020

Page 3/3

Système de Management Qualité

- 1- Je m'engage à me conformer aux exigences du référentiel GLOBALG.A.P. suivantes :
 - Respecter et appliquer des bonnes pratiques agricoles,
 - Respecter la traçabilité,
 - Respecter les consignes pour la maitrise des risques de contamination,
 - Respecter la sécurité sanitaire,
 - Eviter de polluer les ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air,
 - Lutter contre les ravageurs et les maladies par des voies qui s'inscrivent dans le plan de gestion intégrée des nuisibles,
 - Non utilisation de substances interdites comme les herbicides et les fertilisants non enregistrés et non autorisés en côte d'ivoire,
 - Promotion de l'utilisation des substances autorisées par des méthodes qui réduisent les risques pour la santé des personnes et de l'environnement,
 - Non recours au feu pour la préparation des sols,
 - Interdiction de souscrire à des pratiques telles que le travail et les pires formes de travail des enfants, la discrimination sexuelle et raciale, le harcèlement en milieu du travail et l'atteinte à la capacité de reproduction des femmes,
- 2- Je m'engage au respect des procédures documentées de PMCI, de ses politiques Qualité, d'hygiène, Sécurité et, le cas échéant, de ses conseils techniques
- 3- Je déclare que :
 - La carte détaillée de la plantation a été réalisée par PMCI et est disponible.
 - Une tenue du carnet planteur de tous les produits intrants et sortant est disponible.
- 4- Je m'engage aux respects des sanctions susceptibles d'être appliquées en cas de non-respect des exigences GLOBALG.A.P. et éventuellement d'autres conditions internes.

Date et signature du planteur

Date et signature du Chef de projet